



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

abattoirs

Question écrite n° 57536

Texte de la question

M. Michel Terrot demande à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche de bien vouloir lui rappeler quelles sont les mesures prises par ses services afin d'apporter un soutien efficace aux exploitants d'abattoirs en termes de formation, d'organisation et d'investissement, pour leur permettre d'assumer leur place centrale dans le dispositif de sécurité sanitaire.

Texte de la réponse

Concernant la place centrale des abattoirs dans le dispositif de sécurité sanitaire, les éléments suivants peuvent être portés à l'attention de l'honorable parlementaire. Les services du ministère de l'agriculture et de la pêche sont chargés de l'agrément sanitaire des outils, mais aussi des pratiques, dans les abattoirs. Pour la mise en place des tests de dépistage, ce sont eux qui ont formé leur personnel et qui garantissent au jour le jour la qualité des prélèvements et le traçage des viandes jusqu'au résultat des tests. Pour faire face aux besoins d'investissements, le programme de développement rural national permettra de mobiliser des crédits du FEOGA, qui pourront être complétés par des crédits nationaux. Les entreprises sont cependant dans une phase d'attente pour bien cerner les besoins d'équipement dans une réglementation en pleine évolution.

Données clés

Auteur : [M. Michel Terrot](#)

Circonscription : Rhône (12^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57536

Rubrique : Agroalimentaire

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 février 2001, page 723

Réponse publiée le : 9 avril 2001, page 2091